



Dossier de Presse

Chambéry, lundi 9 novembre 2015



Inauguration de l'Usine à Voussoirs

Saint-Martin-La-Porte

ZA les Oeillettes

- lundi 9 novembre 2015 -

SOMMAIRE

Communiqué de presse
- page 2

La production commence !
- page 3

La démarche Grand Chantier
- page 4

Focus Emploi / Formation
- page 7



Communiqué de presse

Chambéry, lundi 9 novembre 2015

PRODUCTION DES VOUSOIRS À SAINT-MARTIN-LA-PORTE : L'ANCRAGE TERRITORIAL DU CHANTIER LYON-TURIN SE POURSUIT

Lundi 9 novembre 2015, M. Denis LABBÉ, préfet de la Savoie, inaugure l'Usine à Voussoirs, de Saint-martin-La-Porte. Située dans une ancienne scierie de la ZA les Oeillettes, l'usine à Voussoirs illustre parfaitement la démarche Grand Chantier du Lyon-Turin.

Cette démarche, pilotée par la préfecture de la Savoie, avec le Conseil départemental et le Conseil régional présente un programme d'actions portant notamment sur l'accueil et le fonctionnement social du chantier, l'emploi et la formation, le développement économique à travers l'implication du tissu des entreprises locales.

L'implantation de l'Usine à Voussoirs réaffirme ainsi les objectifs voulus par la démarche :

- réussir l'ancrage territorial du chantier par un recrutement local et régional
- stimuler l'emploi local à tous les niveaux de compétence, par une offre de formation adaptée.

L'ancienne scierie, située à trois kilomètres de la galerie de reconnaissance de Saint-martin-La-porte, répondait parfaitement aux besoins du chantier. Le choix de ce site a apporté une solution à la communauté de communes qui disposait de ce bâtiment inoccupé et permet de poursuivre la mobilisation du tissu économique local autour du chantier Lyon-Turin. Ainsi, la reprise et l'aménagement de ce bâtiment inoccupé a été réalisé par plusieurs sous-traitants locaux.

Déroulé de l'inauguration

16h30 - arrivée et accueil de M. le Préfet

Mots d'accueil par le Président de TELT, Hubert du Mesnil, le Maire de Saint Martin la Porte, Jean-Pierre Bernard et le Président de la communauté de communes Maurienne-Galibier, Jean-Marc Bernard

16h35 - Visite de l'Usine

Présentation par Bernard Sosnowski, directeur de l'usine à voussoirs

17h - Discours puis ruban à couper

Usine à Voussoirs : la production commence !

Après 8 mois de conception et de construction, l'usine à voussoirs est désormais opérationnelle. Implantée dans l'ancienne scierie sur la ZA des Œillettes à Saint-Martin-La Porte, cette usine est dotée d'un véritable processus industriel.

Son rôle : fabriquer les voussoirs - anneaux en béton - qui constitueront, au fur et à mesure de l'avancement du tunnelier, les 9 km du tube Sud. Au total, 90 voussoirs seront fabriqués chaque jour.

Actuellement, en phase de démarrage, l'usine fonctionnera début 2016 en 2x8 (6h-22h) et mobilisera une centaine de personnes : 30 au ferrailage et 70 sur les différents ateliers de bétonnage.

Découvrez en images, les 5 grandes étapes de fabrication d'un voussoir.



Etape 1 : La pose du joint

Un opérateur vient appliquer un joint compressible à l'intérieur du moule.



Etape 2 : Le ferrailage

L'armature provenant de l'atelier ferrailleur est mise en place à l'intérieur du moule par un opérateur et à l'aide d'une potence mécanique.



Etape 3 : Le bétonnage du voussoir

De la centrale à béton au poste de bétonnage, une benne achemine le béton au-dessus du moule à l'intérieur de la cabine de bétonnage. En moyenne, 3 m³ de béton sont nécessaire pour couler un voussoir. Les vibrations du moule sont mises en route pour permettre une bonne répartition du béton et un meilleur enrobage des armatures. Vient ensuite le talochage manuel de la face supérieure du voussoir pour enlever l'excédent de béton.



Etape 4 : L'étuvage

Le moule est ensuite transféré sur des rails jusqu'au tunnel d'étuvage, chambre isolée thermiquement et divisée en trois compartiments pour permettre au béton de sécher plus rapidement. Les voussoirs restent à l'intérieur pendant près de 6 à 7H, à des températures différentes pour favoriser la thermo-maturation.



Etape 5 : Le décoffrage

Le moule sort de la chambre d'étuvage. Un retourneur agrippe le voussoir sur les faces circulaires et le bascule à 180°, sur le dos. Le voussoir est alors placé sur une table d'évacuation et acheminé jusqu'au dispositif d'empilage, où il sera entreposé dans le hall de pré-stockage, à température ambiante durant 24H.



Trois questions à Bernard Sosnowski, directeur de l'usine à voussoirs

Une usine à voussoirs à la place d'une ancienne scierie ?!

Oui ! L'enjeu de cette usine résidait principalement dans sa proximité avec le chantier de Saint-Martin-la-Porte. Nous voulions éviter à tout prix les longs trajets d'acheminement des voussoirs par camions et de ce fait l'encombrement des routes empruntées par les riverains. La disponibilité du site de cette ancienne scierie, à seulement 3 km du chantier a été une aubaine pour nous. Nous avons conservé le hangar d'origine et aménagé la plateforme. L'usine y a tout à fait trouvé sa place !

L'usine est désormais en fonctionnement. Pourtant le tunnelier n'est pas encore arrivé ?

Absolument, nous devons fabriquer un maximum de voussoirs à l'avance puisque lorsque le tunnelier sera là, il progressera plus vite que le temps que nous mettrons à les produire. Le processus industriel et automatisé de l'usine va permettre la mise en cadence de cette fabrication. C'est l'atout majeur du carrousel : ce sont les moules qui bougent et non pas les équipements, le personnel ou les machines de production. Comme une usine automobile en somme !

Comment recrutez-vous le personnel pour le fonctionnement de cette usine ?

A la signature du marché de ce chantier, nous nous sommes engagés à recruter au maximum dans le bassin local. Ainsi 75 % de notre personnel sera recruté en Maurienne et en Savoie. La spécificité des métiers que requiert le fonctionnement de l'usine va nécessiter que nous formions sur place le personnel non qualifié (formation à la conduite d'engins ou encore formation au métier de pontier, par exemple). Par-dessus tout, nous recherchons des personnes motivées, ayant envie d'apprendre vite et bien !



Compte tenu de l'ampleur exceptionnelle du chantier du Lyon-Turin, une démarche rarement mise en œuvre, a été décidée par l'État en CIADT de 2003.

La démarche Grand Chantier vise un double objectif :

- accompagner le chantier (avant, pendant et après sa réalisation) ;
- ancrer le projet Lyon-Turin en Maurienne pour que le territoire se l'approprie et en saisisse toutes les opportunités.

Elle est menée en partenariat avec les collectivités, en particulier la Région Rhône-Alpes et le Département de la Savoie.

Elle a été actée dans l'accord franco-italien de janvier 2012 et fait l'objet d'un chapitre spécifique de la décision ministérielle du 2 juin 2015 avec :

- la création, par l'État, d'une enveloppe maximale de 32 M€ destinée au financement de mesures d'accompagnement sur toute la durée du chantier ;
- la gestion de cette enveloppe dans le cadre de la démarche Grand Chantier et de son comité des financeurs présidé par le préfet de la Savoie.

La mobilisation du tissu économique local et de la main d'œuvre disponible sont les priorités. Un protocole d'accord pour l'emploi et l'insertion a été approuvé en mai 2015. Cinq priorités y sont assignées :

- Réaliser une analyse partagée des besoins en recrutement ;
- Promouvoir les métiers du chantier et ses opportunités d'emploi ;
- Accompagner l'intégration dans l'emploi ;
- Fiabiliser et réussir les recrutements ;
- Favoriser la sécurisation des parcours des demandeurs d'emploi (notamment des publics cibles).

Un comité de pilotage a par ailleurs été récemment installé par la sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne, l'objectif étant à présent de pouvoir décliner concrètement les préconisations inscrites dans ce protocole.

Plusieurs entreprises de Maurienne travaillent d'ores et déjà pour ce chantier, sur des marchés de sous-traitance pour lesquels elles ont été retenues. Des embauches locales sont intervenues.

C'est donc tout un ensemble de dispositifs qui vont être actionnés par l'État et ses partenaires, en lien avec le Maître d'ouvrage TELT, pour assurer au mieux l'intégration du chantier sur le territoire, notamment dans des domaines qui vont au-delà de la responsabilité directe de TELT.

Le contrat Maurienne du CPER 2015-2020

Lors des discussions sur l'établissement du CPER 2015-2020, les partenaires de la démarche Grand Chantier (l'État, la Région, le Département de la Savoie) ont impulsé une dynamique avec le Syndicat du Pays de Maurienne, aboutissant à la rédaction d'un document, partagé, qui permet d'identifier les actions à engager sur la période 2015-2020 selon les deux grands axes suivants :

- **Accompagner le chantier** sa montée en puissance : ces enjeux sont particulièrement importants sur la période 2015-2020 puisque beaucoup d'actions (formation, enseignement, mise en place des solutions d'hébergement, préparation du tissu économique) doivent être réalisées en anticipation du pic d'activité du chantier. Les besoins estimés pour la période 2015-2020 sont ainsi de 16,5 M€.

- **Accompagner le territoire** : sur ce point, le travail a permis l'identification des axes stratégiques cohérents avec une vision à long terme de la vallée : valorisation du potentiel en termes de recherche et développement, notamment autour de la question des tunnels, développement équilibré des différentes filières (agricole, touristique, mais aussi industriel), transition écologique, mobilité, rénovation urbaine.

Il a également permis d'identifier les actions opérationnelles à engager sur la période 2015-2020 (24,2 M€).

Un projet de contrat Maurienne a été finalisé en juillet dernier sur la base de cette démarche engagée dès 2013. Il représente un plan d'actions de 40,7 M€ avec la répartition financière suivante :

- Sur le volet emploi-formation (6,100 M€) :
 - État 1,500 M€.
 - Région : 4,600 M€.
- Sur les autres actions du projet d'accompagnement (34,600 M€) :
 - État (dont FNADT, dont ses opérateurs, l'ANAH, l'AFITF,...) : 11,010 M€
 - Région : 7,085 M€
 - Département : 7,085 M€
 - Collectivités locales de Maurienne : 9,420 M€

Le Syndicat du Pays de Maurienne a délibéré sur ce contrat à l'unanimité le 7 juillet.

Le Département de la Savoie a délibéré le 17 juillet, également à l'unanimité.

Si le Conseil Régional n'a pas adopté le contrat de territoire le 15 octobre dernier, le travail se poursuit malgré tout. Les moyens dorés et déjà disponibles sont utilisés en matière d'ingénierie et de formation des personnels, à l'instar de la formation engagée sur le tunnelier de Saint-Martin-La-Porte. De nouvelles discussions seront engagées avec le futur exécutif régional au tout début de l'année 2016.

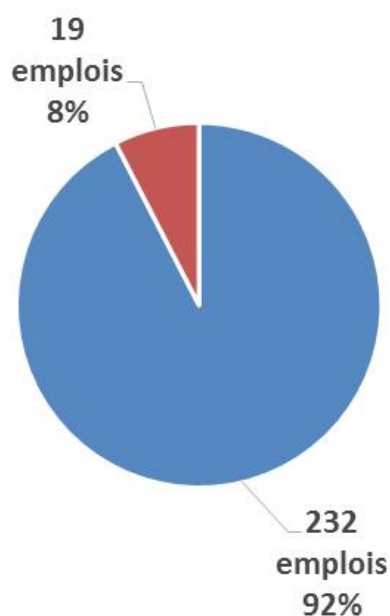
Une part du financement de l'État proviendra de l'enveloppe évoquée dans la décision ministérielle de juin dernier. Ce fonds a été baptisé Fonds d'Accompagnement et de Soutien Territorial : le FAST.

FOCUS EMPLOI-FORMATION Un recrutement axé en local

L'ancrage de l'Usine à Voussoirs, au travers du chantier Lyon-Turin, se veut territorial. Afin de respecter les engagements pris dans le cadre de la démarche Grand Chantier, le recrutement et l'offre de formation, déjà débutés, s'opèrent en lien étroit avec l'agence Pôle Emploi Saint-Jean de Maurienne. A terme, l'usine à Voussoirs mobilisera cent personnes : 30 au ferrailage et 70 sur les différents ateliers de bétonnage.

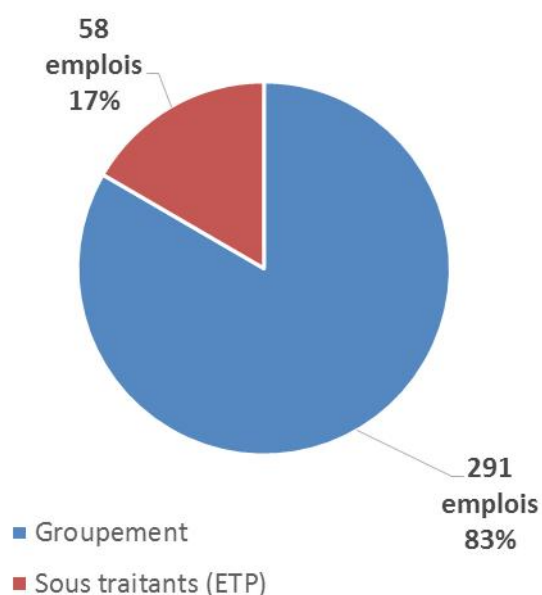
Tableau de bord Chantier du Lyon-Turin - Galerie de reconnaissance de Saint Martin la Porte

Répartition des 251 emplois
du chantier au 30/06/2015



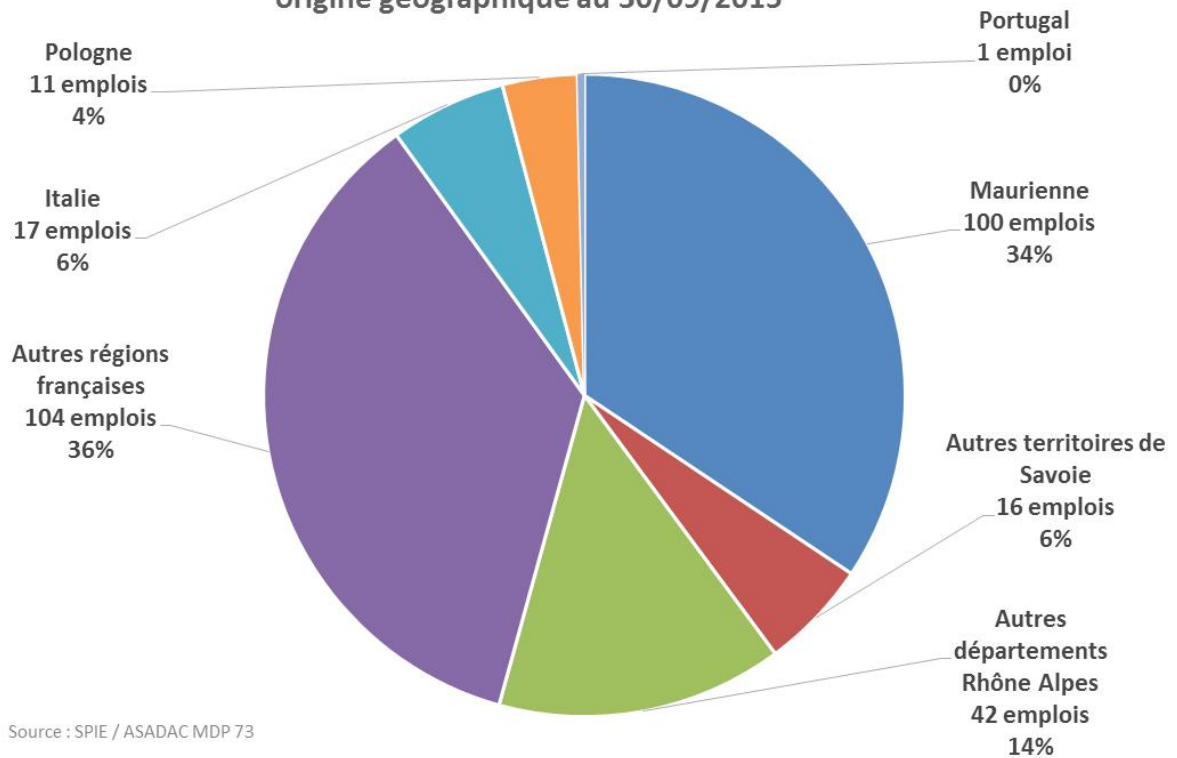
Source : SPIE / ASADAC MDP 73

Répartition des 349 emplois du
chantier au 30/09/2015



Source : SPIE / ASADAC MDP 73

Répartition des 291 emplois du groupement et de l'interim par origine géographique au 30/09/2015



353 ENTREPRISES SOUS TRAITANTES, FOURNISSEURS ET PRESTATAIRES DE SERVICE PRESENTES SUR LE CHANTIER AU 20 OCTOBRE 2015

